



COMPTE ADMINISTRATIF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXERCICE 2020

République Française
Liberté - Egalité – Fraternité

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

Numéro SIRET : 26950062500018

POSTE COMPTABLE DE GONESSE

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

Sommaire

I - Informations générales		
A - Informations statistiques, fiscales et financières		
B - Modalités de vote du budget		
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III - Vote du compte administratif		
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes	Sans Objet	
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction		
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
A10.4 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A10.5 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
A11 - Etat des travaux en régie		X
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		X
C1.2 - Actions de formation des élus		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes		X
D2 - Arrêté et signatures		X

Code INSEE 95062	CA
----------------------------	-----------

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	26 132
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	91
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : <i>Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France</i>	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	50.94 €	NON DISPONIBLE
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	52.55 €	NON DISPONIBLE
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.73 €	NON DISPONIBLE
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53.67%	NON DISPONIBLE
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97.54%	NON DISPONIBLE
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	1.39%	NON DISPONIBLE
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MÉMOIRE

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 339 378.40	1 373 198.81
	Section d'investissement	19 071.24	8 268.64
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		191 511.48
	Report en section d'investissement (001)		79 136.26
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 358 449.64	1 652 115.19
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 339 378.40	1 564 710.29
	Section d'investissement	19 071.24	87 404.90
	TOTAL CUMULE	1 358 449.64	1 652 115.19

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 845.18	93 181.88	38 310.84		88 352.46
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	777 930.00	704 666.07	9 749.42		63 514.51
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	533 900.00	434 993.90	50 000.00		48 906.10
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	1 531 675.18	1 232 841.85	98 060.26		200 773.07
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	320.00			680.00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 532 675.18	1 233 161.85	98 060.26		201 453.07
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
023	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
042	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)	8 156.30	8 156.29			0.01
043						
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	8 156.30	8 156.29			0.01
	TOTAL	1 540 831.48	1 241 318.14	98 060.26		201 453.08

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	32 000.00	50 417.74			-18 417.74
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	41 620.00	44 579.66			-2 959.66
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 275 700.00	1 275 605.01			94.99
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1.43			-1.43
	Total des recettes de gestion courante	1 349 320.00	1 370 603.84			-21 283.84
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 594.97			-2 594.97
	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 349 320.00	1 373 198.81			-23 878.81
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
042	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
043						
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	1 349 320.00	1 373 198.81			-23 878.81

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

191 511.48

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 292.56	19 071.24		68 221.32
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement	87 292.56	19 071.24		68 221.32
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	87 292.56	19 071.24		68 221.32
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	87 292.56	19 071.24		68 221.32
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)		112.35		-112.35
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières		112.35		-112.35
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement		112.35		-112.35
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	8 156.30	8 156.29		0.01
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 156.30	8 156.29		0.01
	TOTAL	8 156.30	8 268.64		-112.34
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	131 492.72		131 492.72
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	714 415.49		714 415.49
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	484 993.90		484 993.90
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	320.00		320.00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX			
68	PROVISIONS		8 156.29	8 156.29
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 331 222.11	8 156.29	1 339 378.40

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non			
16	budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	19 071.24		19 071.24
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A			
26	DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET			
39	EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTES DE REGULARISATION			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
49	DE TIERS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
59	FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	19 071.24		19 071.24

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 417.74		50 417.74
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	44 579.66		44 579.66
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 275 605.01		1 275 605.01
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.43		1.43
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 594.97		2 594.97
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	1 373 198.81		1 373 198.81

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				191 511.48

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	112.35		112.35
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		8 156.29	8 156.29
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	112.35	8 156.29	8 268.64

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				79 136.26

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 845.18	93 181.88	38 310.84		88 352.46
604	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES	15 000.00	12 748.27			2 251.73
60623	ALIMENTATION	52 100.00	4 924.14	34 514.00		12 661.86
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500.00	113.84			386.16
60631	FOURNITURES D ENTRETEN	200.00	83.01			116.99
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 400.00	832.19	100.00		467.81
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500.00	2 433.22			1 066.78
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 500.00	2 180.37			1 319.63
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	154.85	30.70	36.92		87.23
6161	PRIMES D 'ASSURANCES MULTIRISQUES	700.00	695.61			4.39
6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES	2 000.00	1 611.52			388.48
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000.00	677.00			323.00
6184	VERS A DES ORGANISMES DE FORMATION	10 000.00	4 259.00			5 741.00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	600.00				600.00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 200.00				1 200.00
6228	DIVERS	15 120.00	8 512.00			6 608.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	10 410.00	6 381.00	1 857.60		2 171.40
6232	FETES ET CEREMONIES	40 250.00	26 315.84	1 527.40		12 406.76
6238	DIVERS	150.00		119.48		30.52
6247	TRANSPORT COLLECTIF	12 850.00	6 675.00			6 175.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 100.00	30.79			1 069.21
6257	RECEPTIONS	1 000.00	240.00			760.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 500.00	4 602.78	155.44		1 741.78
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 250.00	912.20			337.80
62871	A LA COLLECT DE RATTACHEMENT	8 000.00	7 420.00			580.00
6288	AUTRES	26 860.33	1 503.40			25 356.93
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	4 500.00				4 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	777 930.00	704 666.07	9 749.42		63 514.51
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	9 150.00	7 488.00			1 662.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 650.00	1 862.00			788.00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	7 250.00	4 956.86			2 293.14
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	364 330.00	323 832.77			40 497.23
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE	26 200.00	24 401.21			1 798.79
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	89 900.00	108 214.80			-18 314.80
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	37 000.00	40 703.41			-3 703.41
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	69 900.00	54 284.00			15 616.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	126 750.00	106 834.00			19 916.00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	39 400.00	30 577.02	8 137.42		685.56
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 900.00	1 292.70			607.30
6475	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	3 500.00	219.30	1 612.00		1 668.70
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	533 900.00	434 993.90	50 000.00		48 906.10
651	REDEVANCE POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRE	500.00				500.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000.00	4 967.96			32.04
6561	SECOURS D URGENCE	85 700.00	69 839.20			15 860.80
6562	AIDE	100 300.00	29 589.72	50 000.00		20 710.28
6573	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	322 395.00	322 395.00			
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000.00	8 200.00			11 800.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	5.00	2.02			2.98
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		1 531 675.18	1 232 841.85	98 060.26		200 773.07

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	1 000.00	320.00			680.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	920.00	240.00			680.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	80.00	80.00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 532 675.18	1 233 161.85	98 060.26		201 453.07

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	8 156.30	8 156.29			0.01
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	8 156.30	8 156.29			0.01
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		8 156.30	8 156.29			0.01
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 156.30	8 156.29			0.01

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 540 831.48	1 241 318.14	98 060.26		201 453.08
--	--	---------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

Pour information
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	32 000.00	50 417.74			-18 417.74
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	32 000.00	50 417.74			-18 417.74
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	41 620.00	44 579.66			-2 959.66
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	10 500.00	18 827.16			-8 327.16
706	PRESTATIONS DE SERVICES	31 120.00	25 752.50			5 367.50
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 275 700.00	1 275 605.01			94.99
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
7473	DEPARTEMENTS	700.00	605.01			94.99
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	1 275 000.00	1 275 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1.43			-1.43
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					
7588	FACTURES A D AUTRES REDEVABLES		1.43			-1.43
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		1 349 320.00	1 370 603.84			-21 283.84

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)		2 594.97			-2 594.97
	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE					
773	QUADRIEN		222.00			-222.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		2 372.97			-2 372.97
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 349 320.00	1 373 198.81			-23 878.81
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)						
		1 349 320.00	1 373 198.81			-23 878.81
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		191 511.48				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	87 292.56	19 071.24		68 221.32
2135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	67 292.56	15 080.04		52 212.52
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	180.00	180.00		
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 821.88	3 811.20		10.68
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	15 998.12			15 998.12
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement	87 292.56	19 071.24		68 221.32
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	87 292.56	19 071.24		68 221.32

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)				
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	87 292.56	19 071.24		68 221.32
--	------------------	------------------	--	------------------

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		112.35		-112.35
10222	F C T V A		112.35		-112.35
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières			112.35		-112.35
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES			112.35		-112.35

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	8 156.30	8 156.29		0.01
28184	MOBILIER	3 036.90	5 119.38		-2 082.48
28188	AUTRES	5 119.40	3 036.91		2 082.49
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 156.30	8 156.29		0.01
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 156.30	8 156.29		0.01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		8 156.30	8 268.64		-112.34

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	79 136.26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)
LIBELLE :...

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice			Crédits annulés	Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12		
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice			Crédits annulés	Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12		
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées				
...					
20	Immobilisations incorporelles				
...					
204	Subventions d'équipement versées				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					
	Autres				

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;
(5) Indiquer le signe algébrique.

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles			19 071.24			
- Equipements municipaux (2)			19 071.24			
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses			19 071.24			
Total recettes	87 404.90					
Solde d'investissement	87 404.90		-19 071.24			
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	8 463.91		780 464.42			
Total recettes	210 338.64		1 328 014.14			
Solde de fonctionnement	201 874.73		547 549.72			
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les classes des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles						19 071.24
- Equipements municipaux (2)						19 071.24
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses						19 071.24
Total recettes						87 404.90
Solde d'investissement						68 333.66

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						

FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	88 312.32	462 137.75				1 339 378.40
Total recettes	2 155.01	24 202.50				1 564 710.29
Solde de fonctionnement	-86 157.31	-437 935.25				225 331.89

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses investissement			19 071.24			
	Dépenses réelles			19 071.24			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			19 071.24			
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						
001	Solde d'exécution reporté de N-1						
RECETTES							
	Total recettes investissement	87 404.90					
	Recettes réelles	112.35					
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre	8 156.29					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 156.29					
001	Solde d'exécution reporté de N-1	79 136.26					
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses fonctionnement	8 463.91	780 464.42				
	Dépenses réelles	307.62	780 464.42				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67.62	33 603.43				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		419 416.01				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		327 364.98				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	240.00	80.00				
	Dépenses d'ordre	8 156.29					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 156.29					
002	Déficit de fonctionnement reporté						
RECETTES							
	Total recettes fonctionnement	210 338.64	1 328 014.14				
	Recettes réelles	18 827.16	1 328 014.14				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		50 417.74				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 827.16					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 275 000.00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		1.43				
77	COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 594.97				
	Recettes d'ordre						
002	Excédent de fonctionnement reporté	191 511.48					

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES

IV
A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
				INVESTISSEMENT			
				DEPENSES			
	Total dépenses investissement						19 071,24
	Dépenses réelles						19 071,24
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						19 071,24
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						
001	Solde d'exécution reporté de N-1						
				RECETTES			
	Total recettes investissement						87 404,90
	Recettes réelles						112,35
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre						8 156,29
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						8 156,29
001	Solde d'exécution reporté de N-1						79 136,26
				FONCTIONNEMENT			
				DEPENSES			
	Total dépenses fonctionnement	88 312,32	462 137,75				1 339 378,40
	Dépenses réelles	88 312,32	462 137,75				1 331 222,11
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		97 821,67				131 492,72
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		294 999,48				714 415,49
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	88 312,32	69 316,60				484 993,90
67	COURANTE						320,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES						8 156,29
	Dépenses d'ordre						8 156,29
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						8 156,29
002	Déficit de fonctionnement reporté						
				RECETTES			
	Total recettes fonctionnement	2 155,01	24 202,50				1 564 710,29
	Recettes réelles	2 155,01	24 202,50				1 373 198,81
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						50 417,74
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 550,00	24 202,50				44 579,66
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	605,01					1 275 605,01
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION						1,43
77	COURANTE						2 594,97
	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	Recettes d'ordre						191 511,48
002	Excédent de fonctionnement reporté						

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATI ON GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES					
	Réalisations	8 463.91	780 464.42			788 928.33
		8 463.91	780 464.42			788 928.33
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67.62	33 603.43			33 671.05
	Fournitures de petit équipement		296.59			296.59
6064	Fournitures administratives		2 433.22			2 433.22
	Charges locatives et de					
	charges locatives et de					
614	Copropriété					67.62
6161	Primes d'assurances multirisques	67.62	695.61			695.61
6168	Primes d'assurances autres		1 611.52			1 611.52
	Documentation générale et					
6182	Technique		677.00			677.00
6184	Vers à des organismes de formation					4 259.00
6228	Divers		4 259.00			4 259.00
6231	annonces et insertions		1 920.00			1 920.00
6238	Divers		8 238.60			8 238.60
6251	Voyages et déplacements		119.48			119.48
6257	Receptions		21.99			21.99
6262	Frais de télécommunications		240.00			240.00
6281	Concours divers (cotisations)		4 758.22			4 758.22
62871	A la collecte de rattachement		912.20			912.20
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS		7 420.00			7 420.00
012	ASSIMILES		419 416.01			419 416.01
6331	Versement de transport		4 132.31			4 132.31
6332	Cotisations versées au FNAL		1 027.59			1 027.59
6336	Cotisations au CNFPT et au CIG		2 904.46			2 904.46
	Rémunération principale personnel					
64111	Titulaire		181 960.48			181 960.48
	Indemnité de résidence personnel					
64112	Titulaire		12 293.13			12 293.13
	Autres indemnités personnel					
64118	Titulaire		62 182.33			62 182.33
	Rémunération principale personnel					
64131	Non titulaire		19 235.00			19 235.00
6451	Cotisations à l'URSAF		34 504.87			34 504.87
6453	Cotisations aux caisses de retraites		59 904.13			59 904.13
	Cotisations pour assurance du					
6455	Personnel		38 714.44			38 714.44
	Cotisations aux autres organismes					
6458	Sociaux		725.98			725.98
6475	Médecine du travail Pharmacie		1 831.30			1 831.30
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS					
	Entre sections	8 156.29				8 156.29
	Dotations aux amortissements des					
	immobilisations incorporelles et					
6811	corporelles	8 156.29				8 156.29
65	COURANTE		327 364.98			327 364.98
6541	Créances admises en non valeur		4 967.96			4 967.96
6573	Organismes publics		322 395.00			322 395.00
	Charges diverses de la gestion					
658	Courante		2.02			2.02
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	240.00	80.00			320.00
673	Antérieurs					240.00
678	Autres charges exceptionnelles	240.00	80.00			320.00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

Restes à réaliser au 31/12		20	21	22	23	24	25	26	41	48
RECETTES		210 338.64	1 328 014.14							1 538 352.78
Réalizations		210 338.64	1 328 014.14							1 538 352.78
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT										
002	REPORTE	191 511.48								191 511.48
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		50 417.74							50 417.74
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		50 417.74							50 417.74
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		18 827.16								18 827.16
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	18 827.16								18 827.16
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			1 275 000.00							1 275 000.00
74	PARTICIPATIONS		1 275 000.00							1 275 000.00
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES		1 275 000.00							1 275 000.00
AUTRES PRODUITS DE GESTION			1.43							1.43
75	COURANTE		1.43							1.43
PRODUITS DIVERS DE GESTION										
COURANTE FACTURES A D AUTRES REDEVABLES			1.43							1.43
7588			1.43							1.43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 594.97							2 594.97
MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN										
773			222.00							222.00
7768	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		2 372.97							2 372.97
Restes à réaliser au 31/12		201 874.73	547 548.72							749 424.45
SOLDE (3)										
Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS										
(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	26	41	48
DEPENSES										
Réalizations										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT									
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES									
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES									
6168	PRIMES D'ASSURANCES AUTRES									
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE									
6184	VERS A DES ORGANISMES DE FORMATION									
6228	DIVERS									
6231	ANNONCES ET INSERTIONS									
6238	DIVERS									
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS									
6257	RECEPTIONS									
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS									
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)									
62871	A LA COLLECT DE RATTACHEMENT									
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES										
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT									
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL									
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG									
REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL										
64111	TITULAIRE									
INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL										
64112	TITULAIRE									

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total		
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
		Sous-fonction 11				
(2)	Libellé	110	111	112	113	114
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique délégués en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A1.1

FONCTION 2

(2)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							
(2)	Libellé	211	212	213	251	252	Sous-fonction 25	254
	DEPENSES							255
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hominis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A1.1

FONCTION 3

(2)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
		Sous-fonction 31			314	321
(2)	Libellé	311	312	313	314	321
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
		Sous-fonction 32			322	323
						324

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5211-14 et R. 5211-14 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 4

(2)	Libellé	40	41	42	Total			
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							
		Sous-fonction 41						
(2)	Libellé	411	413	414	415	421	422	423
		Sous-fonction 42						
		ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE					
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3,500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3,500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10,000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
	IV	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(2)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total					
	DEPENSES		88 312.32	88 312.32					
	Réalisations		88 312.32	88 312.32					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION								
	COURANTE		88 312.32	88 312.32					
	SECOURS D URGENCE		69 839.20	69 839.20					
	AIDE		10 273.12	10 273.12					
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS								
	AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		8 200.00	8 200.00					
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES		2 155.01	2 155.01					
	Réalisations		2 155.01	2 155.01					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE								
	ET VENTES DIVERSES		1 550.00	1 550.00					
	PRESTATIONS DE SERVICES		1 550.00	1 550.00					
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		605.01	605.01					
74	PARTICIPATIONS								
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		605.01	605.01					
	DEPARTEMENTS								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)		-86 157.31	-86 157.31					
Sous-fonction 51									
(2)	Libellé	510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES								
	Réalisations								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION								
	COURANTE								
	SECOURS D URGENCE								
	AIDE								
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS								
	AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE								
	ET VENTES DIVERSES								
	PRESTATIONS DE SERVICES								
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
	DEPARTEMENTS								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et espèces administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes correspondant à la somme des dépenses et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A.1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	DEPENSES						
	Réalisations		392 821.15		69 316.60		462 137.75
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		392 821.15		69 316.60		462 137.75
	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE		97 821.67				97 821.67
604	SERVICES		12 748.27				12 748.27
60623	ALIMENTATION		39 438.14				39 438.14
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		113.84				113.84
60631	FOURNITURES D ENTretien		83.01				83.01
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		635.60				635.60
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		2 180.37				2 180.37
6228	DIVERS		6 592.00				6 592.00
6232	FETES ET CEREMONIES		27 843.24				27 843.24
6247	TRANSPORT COLLECTIF		6 675.00				6 675.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		8.80				8.80
6288	AUTRES		1 503.40				1 503.40
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS						
012	ASSIMILES		294 999.48				294 999.48
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		3 355.69				3 355.69
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		834.42				834.42
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		2 052.40				2 052.40
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL						
64111	TITULAIRE		141 872.29				141 872.29
	INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL						
64112	TITULAIRE		12 108.08				12 108.08
	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL						
64118	TITULAIRE		46 032.47				46 032.47
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL						
64131	NON TITULAIRE		21 468.41				21 468.41
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		19 779.13				19 779.13
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		46 929.87				46 929.87
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES						
6458	SOCIAUX		566.72				566.72
65	AUTRES CHARGES DE GESTION						
	COURANTE				69 316.60		69 316.60
6562	AIDE				69 316.60		69 316.60
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations		24 202.50				24 202.50
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE		24 202.50				24 202.50
70	ET VENTES DIVERSES		24 202.50				24 202.50
706	PRESTATIONS DE SERVICES		24 202.50				24 202.50
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)		-368 618.65		-69 316.60		-437 935.25

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus; les groupements comprennent au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique éligibles en établissement public ou budget annexé (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 7

(2)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de coté état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5211-14 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 8

(2)	Libellé	81	82	83	Total			
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							
		810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(2)	Libellé	820	821	822 VOIRIES COMMUNALES ET ROUTES	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des reports à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 9

(2)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES DU CCAS	02 ADMINISTRATI ON GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations		19 071.24			19 071.24
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		19 071.24			19 071.24
	INSTALLATIONS GENERALES		19 071.24			19 071.24
	AGENCEMENTS AMENAGTS DES					
2135	CONSTRUCTIONS		15 080.04			15 080.04
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE		180.00			180.00
2158	TECHNIQUES AUTRES					
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		3 811.20			3 811.20
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	87 404.90				87 404.90
	Réalisations	87 404.90				87 404.90
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION					
	D'INVESTISSEMENT REPORTE					
001	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS	79 136.26				79 136.26
040	ENTRE SECTIONS	8 156.29				8 156.29
28184	MOBILIER	5 119.38				5 119.38
28188	AUTRES	3 036.91				3 036.91
	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET					
10	RESERVES	112.35				112.35
10222	F C T V A	112.35				112.35
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	87 404.90	-19 071.24			68 333.66

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS								Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41		48
	DEPENSES (2)										
	Réalisations										
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
	INSTALLATIONS GENERALES										
	AGENCEMENTS AMENAGTS DES										
2135	CONSTRUCTIONS										
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE										
2158	TECHNIQUES AUTRES										
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE										
	Opérations d'équipement										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	RECETTES (2)										
	Réalisations										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A.1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total		
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					
		Sous-fonction 11				
(1)	Libellé	110	111	112	113	114
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total	
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
(1)	Libellé	211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total						
	DEPENSES (2)										
	Réalisations										
	Opérations d'équipement										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	RECETTES (2)										
	Réalisations										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	SOLDES (2)										
		Sous-fonction 41									
(1)	Libellé	411	412 SERVICES DE MAINTIEN A HANDICAPES ET INADAPTES	413	414	415	421	422	423		Sous-fonction 42
	DEPENSES (2)										
	Réalisations										
	Opérations d'équipement										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	RECETTES (2)										
	Réalisations										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécial).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	52 INTERVENTIONS SOCIALES		Total					
		51	52						
	DEPENSES (2)								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
Sous-fonction 51									
(1)	Libellé	510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIE	Total
	DEPENSES (2)						
	Réalisations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)						
	Réalisations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 7

(1)	70	71	72	73	Total
Libellé					
DEPENSES (2)					
Réalisations					
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES (2)					
Réalisations					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81				
		810	811	812	813	816
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83				
		820	821	822 VOIRIES COMMUNALES ET ROUTES		823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)										
	Réalisations										
	Opérations d'équipement										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	RECETTES (2)										
	Réalisations										
	Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12										
	SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A.1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			23/05/2002
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 763 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
LINEAIRE	c.f. délibération		

N° d'Ordre : 007/2002
Objet : Dotations aux amortissements.

REPUBLIQUE FRANCAISE
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GONESSE**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Montmorency

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 23 mai 2002



L'an deux mil deux, le 23 mai, à 19 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gonesse légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise HENNEBELLE, Maire adjointe chargée de la Solidarité et de l'Emploi, Vice Présidente du CCAS.**

Présents : Mesdames Françoise HENNEBELLE, Marie-Thérèse LEVEILLE, Martine GOSSELIN, Marie-Rose DUMESNIL, Miolande ANNEROSE, Geneviève HEMAR, Simone QUIGNON et Henriette LE GALL ; Monsieur Marc ANICET.

Absente avec pouvoir : Madame Founémoussou TOURE à Madame Miolande ANNEROSE.

Absents excusés : Mesdames Viviane GRIS et Nathalie DENJEAN, Messieurs Jean-Pierre BLAZY, Karim OUCHIKH et Manuel ALVAREZ.

Secrétaire de séance : Madame Véronique SIMONET – Directrice du CCAS.

Présents à titre consultatif : Monsieur Grégory ANDREYON – Directeur des Finances et Monsieur Joël DAUBARD – Chef du service Administration et Gestion.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612.4 et L 2321.2.270,

Vu l'instruction interministérielle n° 96-078-M14 du 1er aout 1996,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires,

Considérant qu'il convient de fixer :

- ✓ Le mode d'amortissement,
- ✓ La durée,
- ✓ Le seuil unitaire en deçà duquel l'amortissement est sur un an,

Considérant que la variété des biens à amortir doit être compensée par un mode simple d'amortissement afin d'alléger la gestion comptable,

Considérant que de trop courtes durées d'amortissement risqueraient de rigidifier l'autofinancement de la section d'investissement,

**Le Conseil d'Administration,
Son rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1er : L'amortissement linéaire et constant sur la base du coût historique est adopté.

Article 2 : Les durées d'amortissement par catégorie de biens sont fixées conformément à l'annexe 1.

Article 3 : Le seuil minimal en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou consommation rapide d'amortissement sur un an est fixé à sept cent soixante trois euros (soit environ 763,00 €).

Pour extrait conforme au registre de délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délégation du Président,
La Maire Adjointe,
Vice Présidente du CCAS,



F. HENNEBELLE

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture, le :

- publié le :

A GONESSE, le :

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services.

H. DE DERROY

- Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Réf : FH/JVB/VS/JD

ANNEXE 1

RUBRIQUES	FAMILLES D'ARTICLES	DURÉE D'AMORTISSEMENT (Années)
LOGICIEL INFORMATIQUE COMPTE 205	Logiciel informatique	2
	Logiciel de production	10
INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES COMPTE 2158	Matériel des maisons de personnes âgées et services de soins	10
	Matériel de nettoyage des locaux	7
	Matériel de nettoyage des véhicules	8
	Petit matériel d'équipement cuisine	7
	Gros matériel d'équipement cuisine	15
	Matériel électroménager	5
MATERIEL DE TRANSPORT COMPTE 2182	2 roues	5
	Véhicules légers	7
	Véhicules utilitaires	8
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE COMPTE 2183	Gros matériel administratif	15
	Matériel administratif	7
	Ordinateur-portable	6
	Micro-ordinateur	4
	Moyen d'impression micro	4
	Gros moyen d'impression	10
MOBILIER COMPTE 2184	Mobilier administratif	10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES COMPTE 2188	Matériel sportif	10
	Instrument de musique	15
	Matériel pédagogique	5
	Matériel audio-visuel	5
	Matériel de communication	5
	Matériel festif	10
	Petit mat. et accessoires d'un 1 ^{er} équipement	5

ETAT RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2020

Montants en Euros

	AMORTISSEMENT
TOTAL1 : COMPTE = 2184, MOBILIER	5 119,38
TOTAL1 : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOBILIS. CORPORELLES	3 036,90
TOTAL GÉNÉRAL	8 156,28

ETAT RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2020

Montants en Euros

N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	COMPTE	N° BORDEREAU	N° TITRE	N° ORDRE	AMORTISSEMENT
CCAS00088	45	2011 MOBILIER FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	99,35
CCAS00089	46	2011 MOBILIER FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	187,47
CCAS00083	47	2011 MOBILIER POUR FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	188,30
CCAS00085	49	2011 MOBILIER POUR FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	314,44
CCAS00090	50	2011 MOBILIER ATELIER RELAXATION FOYER INTERGENI	28184	0	0	0	123,36
CCAS00093	51	2011 MOBILIER POUR FOYER INTERGENERATIONNEL	28184	0	0	0	3 165,08
CCAS00102	70	2012 MOBILIER DE BUREAU - CCAS	28184	0	0	0	181,28
CCAS00107	76	2014 1 ARMOIRE ET 4 FAUTEUILS CCAS	28184	0	0	0	161,47
CCAS00111	80	2015 COFFRE FORT HESTIA MODELE 200	28184	0	0	0	384,05
CCAS00112	83	2016 ARMOIRES/SIEGES/FAUTEUILS - CCAS	28184	0	0	0	206,02
CCAS00119	131	2017 CLOISONNETTE HT1800 - MAISON INTERGENERATI	28184	0	0	0	108,56
TOTAL 1 : COMPTE = 2184, MOBILIER							5 119,38
CCAS00078	38	2010 MOBILIER POUR NOUVEAUX LOCAUX/ARMOIRE FOF	28188	0	0	0	298,88
CCAS00079	39	2010 MOBILIER POUR NOUVEAUX LOCAUX	28188	0	0	0	2 122,91
CCAS00109	78	2015 SIMULATEUR DU VIEILLISSEMENT	28188	0	0	0	295,12
CCAS00121	134	2019 LAVE VAISSELLE CANDY - MAISON INTERGENERATI	28188	0	0	0	319,99
TOTAL 1 : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOBILIS. CORPORELLES							3 036,90
TOTAL GÉNÉRAL							8 156,28

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 156.30	8 268.64
Ressources propres externes de l'année (a)			112.35
10222	F C T V A		112.35
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		8 156.30	8 156.29
28184	MOBILIER	3 036.90	5 119.38
28188	AUTRES	5 119.40	3 036.91
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	8 268.64		79 136.26		87 404.90

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	
Ressources propres disponibles IV	87 404.90
Solde V=IV-II (3)	+87 404.90

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sorties	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

VARIATION DU PATRIMOINE - ENTRÉES

au 31/12/2020

Montants en Euros

MODALITÉS D'ACQUISITION	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (CÔÛT HISTORIQUE)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX						
Acquisition	CCAS00122	135	2020 PACKS CROSSCALL TREKKER - CCAS	2 570,40	0,00	1
Acquisition	CCAS00123	136	2020 STORE BANNE COFFRE DYNASTA - MAISON INTERGE	15 080,04	0,00	0
Acquisition	CCAS00124	137	2020 FAUTEUILS - CCAS DIR SOLIDARITE SANTE	1 240,80	0,00	1
Acquisition	CCAS00125	138	2020 CHARIOT DE MANUTENTION - CCAS	180,00	0,00	1
TOTAL ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX				19 071,24	0,00	
ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT						
TOTAL ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT				0,00	0,00	
MISE À DISPOSITION						
TOTAL MISE À DISPOSITION				0,00	0,00	
AFFECTATION						
TOTAL AFFECTATION				0,00	0,00	
MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE						
TOTAL MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE				0,00	0,00	

VARIATION DU PATRIMOINE - ENTRÉES

au 31/12/2020

Montants en Euros

MODALITÉS D'ACQUISITION	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (CÔÛT HISTORIQUE)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
DIVERS						
TOTAL DIVERS						
				0,00	0,00	
TOTAL GÉNÉRAL						
				19 071,24	0,00	

VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES

au 31/12/2020

Montants en Euros

MODALITÉS ET DATE DE SORTIE	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (CÔÛT HISTORIQUE)	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORT. ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE COMPTABLE AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
CESSIONS À TITRE ONÉREUX									
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CESSIONS À TITRE ONÉREUX									
									0,00
CESSIONS À TITRE GRATUIT									
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CESSIONS À TITRE GRATUIT									
									0,00
MISE À DISPOSITION									
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL MISE À DISPOSITION									
									0,00
AFFECTATION									
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AFFECTATION									
									0,00
MISES EN CONCESSION OU AFFERAGE									
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL MISES EN CONCESSION OU AFFERAGE									
									0,00
MISE À LA RÉFORME									
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL MISE À LA RÉFORME									
									0,00
DIVERS									
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DIVERS									
									0,00

VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES

au 31/12/2020

Montants en Euros

MODALITÉS ET DATE DE SORTIE	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (CÔÛT HISTORIQUE)	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORT. ANTERIEURS	VALEUR NETTE COMPTABLE AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
TOTAL GÉNÉRAL									
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant de la subvention	Prestations en nature
PERSONNES DE DROIT PRIVE		
<i>Associations :</i>	8 200,00	
A.P.P.S.M.M.	1 100,00	
F.N.A.T.H	100,00	
SECOURS CATHOLIQUE	700,00	
SECOURS POPULAIRE Français COMITE DE GONESSE	3 500,00	
LA TOUPIE	1 500,00	
DIALOGUE DE FEMMES	300,00	
MAISON DE LA SOLIDARITE	1 000,00	
PERSONNES DE DROIT PUBLIC		
ETAT		
REGIONS		
DEPARTEMENTS		
COMMUNES		
ETABLISSEMENTS PUBLICS	322 395,00	
BUDGET CCAS SMAD (SERVICE MAINTIEN A DOMICILE)	322 395,00	
TOTAL GENERAL	330 595,00	

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE -1-							
Attaché principal	A	1		1	1		1
Attaché	A	1		1	1		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3		3	3		3
Adjoint administratif	C	1		1	1	1	2
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		7	0	7	7	1	8
FILIERE TECHNIQUE -2-							
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique	C	1		1	1		1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		2	0	2	2	0	2
FILIERE SOCIALE -3-							
Conseiller socio éducatif	A	1		1	1		1
Assistant socio éducatif de 1ère classe	A	1		1			0
Assistant socio éducatif de 2ème classe	A	3		3	3		3
Agent social	C	0		0			0
TOTAL FILIERE SOCIALE		5	0	5	4	0	4
FILIERE MEDICO-SOCIALE -4-							
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE -5-							
TOTAL FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE -6-							
TOTAL FILIERE SPORTIVE		0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE -7-							
TOTAL FILIERE CULTURELLE		0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION - 8-							
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Animateur	B	0		0	0		0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint d'animation	C	0		0			0
TOTAL FILIERE ANIMATION		2	0	2	2	0	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE - 9-							
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		0	0	0	0	0	0
EMPLOIS NON CITES -10-							
Contrat Unique d'Insertion	HC	2		2			
TOTAL HORS FILIERE		2	0	2	0	0	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		18	0	18	15	1	16

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année

correspond à 0.8 ETPT. un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

* Un état complémentaire retrace les effectifs pour les agents non titulaires

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1.1

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint administratif	C	S	350		Article 3-1	CDD

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

...
annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

de temps de travail est inférieure à 50 %.

s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le

fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	87 292.56	19 071.24		68 221.32
RECETTES	87 292.56	87 404.90		-112.34
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 540 831.48	1 339 378.40		201 453.08
RECETTES	1 540 831.48	1 564 710.29		-23 878.81

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : BUDGET ANNEXE SMAD N° SIRET : 26950062500026

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	874 995.00	772 240.73		102 754.27
RECETTES	874 995.00	822 185.85		52 809.15

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	87 292.56	19 071.24		68 221.32
RECETTES	87 292.56	87 404.90		-112.34
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 415 826.48	2 111 619.13		304 207.35
RECETTES	2 415 826.48	2 386 896.14		28 930.34
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 503 119.04	2 130 690.37		372 428.67
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 503 119.04	2 474 301.04		28 818.00

(1) Y compris les rattachements



**Centre Communal d'Action Sociale
de Gonesse**

BUDGET PRINCIPAL CCAS

et

BUDGET ANNEXE SMAD

NOTE DE SYNTHÈSE

SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

PREAMBULE :

Les dispositions prévues par la loi du 17 août 2015 portant Organisation Territoriale de la République précise qu'il est nécessaire de joindre une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note explicative de synthèse annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, doit faire l'objet d'une publication après l'adoption par le conseil d'administration des délibérations auxquelles il se rapporte (article L. 2313 – 1 du CGCT). Le document de synthèse concerne le compte administratif du CCAS et celui du Service de Maintien à domicile.

Les comptes administratifs présentent les comptes du CCAS ainsi que ceux du service de Maintien à domicile et permettent d'effectuer le bilan financier de l'année. Ils sont adoptés dans leur ensemble par le conseil d'administration au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, les comptes administratifs sont les actes comptables de l'exécution des budgets. Ils permettent en effet de faire le relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé exécuté par l'ordonnateur, le Président du CCAS. Ils autorisent ainsi des comparaisons entre les prévisions et les réalisations et permettent de dégager les résultats de l'exercice. Ils sont conformes aux comptes de gestion tenus par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

Les comptes administratifs 2020 traduisent la poursuite des objectifs du CCAS en matière de gestion, à savoir la maîtrise des dépenses courantes.

L'AFFECTATION DU RESULTAT

Le vote du compte administratif permet de déterminer d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2020 a été effectuée lors de la séance du 31 mars 2021 (délibération n° 07/2021 pour le budget principal CCAS et délibération n° 08/2021 pour le budget annexe SMAD).

I – BUDGET PRINCIPAL CCAS

I-1 – ANALYSE COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL CCAS

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 339 378,40 €	19 071,24 €
Recettes	1 373 198,81 €	8 268,64 €
Résultat	33 820,41 €	-10 802,60 €

Le compte administratif fait apparaître pour l'exécution de l'exercice 2020 :

- ▶ Un résultat excédentaire de 33 820,41 € en fonctionnement
- ▶ Un résultat déficitaire de -10 802,60 € en investissement

De plus, il faut que :

- ▶ La section de fonctionnement reprenne le résultat de fonctionnement de 2019, soit 191 511,48 €
- ▶ La section d'investissement reprenne le solde d'exécution de 2019, soit 79 136,26 €

Ainsi, après reprise de ces résultats, le compte administratif fait apparaître :

- ▶ En section de fonctionnement un excédent de :
33 820,41 € + 191 511,48 € = 225 331,89 €
- ▶ En section d'investissement un excédent de :
-10 802,60 € + 79 136,26 € = 68 333,66 €

Après reprise des résultats en fonctionnement et investissement de 2019, le compte administratif 2020 fait donc apparaître un excédent global de :

225 331,89 € + 68 333,66 € soit 293 665,55 €

I-2 – ANALYSE FINANCIERE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL CCAS

A) – Les dépenses de fonctionnement

1) Les dépenses de personnel

Les frais de personnel constituent toujours un poste qui laisse peu de marges de manœuvre en raison du déroulement de carrière des agents du CCAS.

Cependant, deux postes de travailleurs sociaux budgétés sont restés vacants sur le service Développement Social Local. De même, d'autres postes ont fait l'objet de temps partiel pour convenance personnelle ou raison de santé.

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
Charges de personnel	737 430,00 €	675 629,51 €	91,62 %

2) Les dépenses de fonctionnement général

Les dépenses de fonctionnement général du CCAS (achats, services extérieurs) ont été maîtrisées, voir revues à la baisse en cours d'exercice du fait de la pandémie (frais de télécommunication, fournitures administratives, documentation générale et technique, fêtes et cérémonies, produits alimentaires, transports collectifs, prestation de services).

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
Charges générales	219 845,18 €	131 492,72 €	59,81 %

Plusieurs postes de dépenses habituels n'ont été que partiellement utilisés sur l'exercice 2020 du fait de la pandémie.

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
Autres charges de gestion courantes	533 900,00 €	484 994,33 €	90,84 %

Les charges exceptionnelles n'ont été consommées qu'à 32 % ; il s'agit d'un titre de recettes annulé sur exercice antérieur celui-ci n'étant pas destiné au CCAS de Gonesse.

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	320,00 €	32,00 %

B) – Les recettes de fonctionnement

1) Les subventions et participations

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
7473 – Subventions et participations départements (D.G.A.S.)	1 275 700,00 €	1 275 600,00 €	99,99 %

C'est la subvention communale qui constitue essentiellement cette recette pour 1 275 000,00 € ; 600,00 € ont été versés par le Conseil Départemental au titre des dossiers d'aide sociale.

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
70 – Ventes diverses - Prestations de services	41 620,00 €	44 579,66 €	107,11 %

La maîtrise de la gestion des impayés a permis d'enregistrer les recettes des prestations sans contentieux. De plus, on constate une hausse des concessions cimetières à hauteur de 179,31 % de la prévision. Cependant, les recettes des animations sont en baisse (82,75 %) suite aux multiples annulations pour raison de pandémie.

2) Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
013 – Atténuations de charges	32 000,00 €	50 417,74 €	157,56 %

Le chapitre 013 a enregistré des remboursements de salaires de notre prestataire d'assurance pour les risques statutaires du personnel affecté au fonctionnement du CCAS ; le résultat est supérieur à la prévision établie de manière purement conventionnelle.

C) – Les dépenses d'investissement

Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
87 292,56 €	19 071,24 €	21,85 %

Elles ont été réalisées en matière d'immobilisations corporelles, et notamment pour l'achat de 14 téléphones portables destinés aux aides à domicile pour la somme de 2 970,40 €, l'achat de 6 fauteuils de bureau pour la somme de 1 240,80 €. Enfin, la pose de stores banne à la Maison

Intergénérationnelle Daniel Dabit pour la somme de 15 080,04 € a été effectuée pour ombrager la terrasse réalisée sur l'exercice précédent.

D) – Les recettes d'investissement

Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
87 292,56 €	87 404,90 €	100,13 %

Hormis l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 79 136,26 €, Il s'agit de la dotation aux amortissements, opération comptable calculée à partir des investissements des exercices précédents et obligatoire pour la somme de 8 156,30 € ainsi que du remboursement partiel de la TVA sur l'exercice N-2 pour la somme de 112,35 €.

II – BUDGET ANNEXE SMAD

II-1 – ANALYSE COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SMAD

	Section de fonctionnement
Dépenses	747 703,57 €
Recettes	822 185,85 €
Résultat	74 482,28 €

Le compte administratif fait apparaître pour l'exécution de l'exercice 2020 :

- ▶ Un résultat excédentaire de 74 482,28 € en fonctionnement.

De plus, il faut tenir compte de la reprise de fonctionnement 2019, soit – 24 537,16 €.

Ainsi, après reprise de ce résultat, le compte administratif fait apparaître :

- ▶ En section de fonctionnement un déficit de :
74 482,28 € - 24 537,16 € = 49 945,12 €

II-2 – ANALYSE FINANCIERE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE SMAD

A) – Les dépenses de fonctionnement

Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	192 450,00 €	167 981,10 €	87,29 %

Le dispositif « Passeport Nutrition Santé » initié en 2018 s'est achevé en janvier 2020, mais n'a pu être reconduit sur l'exercice, entraînant ainsi une diminution des dépenses d'exploitation. Celui-ci sera réamorcé en septembre 2021.

Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
Dépenses afférentes au personnel	657 002,84 €	579 721,56 €	88,24 %

Comme pour le budget principal, les frais de personnel du budget annexe SMAD constituent un poste qui laisse peu de marges de manœuvre en raison du déroulement de carrière des agents de ce service. Cependant, l'exercice 2020 ne comporte pas de dépense de remplacement de personnel par organisme extérieur, les missions de maintien à domicile ayant pu être menées à bien sans avoir recours à des prestataires. De plus, l'ensemble des postes d'Auxiliaire de Vie Sociale n'a pas été entièrement pourvu, notamment en ce qui concerne les deux contrats d'insertion budgétés.

Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
Dépenses afférentes à la structure	1 005,00 €	0,91 €	0,09 %

Il s'agit d'une régularisation liée aux centimes d'euros.

B) – Les recettes de fonctionnement

Groupe 1 : Produits de la tarification et assimilés

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
Produits de la tarification	188 000,00 €	173 552,78 €	92,32 %

Le recouvrement des sommes dues en 2019 par le Département a été régularisé en grande partie. Il subsiste cependant un décalage de deux mois par rapport aux prestations ; celui-ci a depuis été rattrapé.

Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2020 en %
Autres produits relatifs à l'exploitation	542 797,34 €	477 296,88 €	87,93 %

Même constat que pour le groupe 1.

Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables

Aucun mouvement financier enregistré dans ce groupe pour l'exercice 2020.

**RESULTATS EXECUTION
BUDGET CCAS PRINCIPAL
EXERCICE 2020**

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Total général
DEPENSES	1 339 378.40		1 339 378.40	1 339 378.40
RECETTES	1 373 198.81	191 511.48	1 564 710.29	1 564 710.29

RESULTAT	33 820.41	191 511.48	225 331.89	225 331.89
-----------------	-----------	------------	------------	------------

Résultat général	225 331.89			
-------------------------	-------------------	--	--	--

Section d'investissement

	Total des réalisations	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N	Total général
DEPENSES	19 071.24		19 071.24		19 071.24
RECETTES	8 268.64	79 136.26	87 404.90		87 404.90

RESULTAT	-10 802.60	79 136.26	68 333.66	0.00	68 333.66
-----------------	------------	-----------	-----------	------	-----------

Résultat général	68 333.66				
-------------------------	------------------	--	--	--	--

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE	293 665.55				
---	-------------------	--	--	--	--

07900 - CCAS GONESSE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	87 292,56	1 540 831,48	1 628 124,04
Titres de recettes émis (b)	16 424,92	1 375 873,31	1 392 298,23
Réductions de titres (c)	8 156,28	2 674,50	10 830,78
Recettes nettes (d = b - c)	8 268,64	1 373 198,81	1 381 467,45
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	87 292,56	1 540 831,48	1 628 124,04
Mandats émis (f)	19 071,24	1 420 895,80	1 439 967,04
Annulations de mandats (g)		81 517,40	81 517,40
Dépenses nettes (h = f - g)	19 071,24	1 339 378,40	1 358 449,64
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		33 820,41	23 017,81
(h - d) Déficit	10 802,60		

07900 - CCAS GONESSE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	79 136,26		-10 802,60		68 333,66
Fonctionnement	191 511,48		33 820,41		225 331,89
TOTAL I	270 647,74		23 017,81		293 665,55
II - Budgets des services à caractère administratif					
07901-SAAD-DOMICILE-CCAS GONES					
Investissement					
Fonctionnement	-24 537,16		74 482,28		49 945,12
Sous-Total	-24 537,16		74 482,28		49 945,12
TOTAL II	-24 537,16		74 482,28		49 945,12
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	246 110,58		97 500,09		343 610,67